

Question présentée par le député :

M. Christian Flury

Date de dépôt : 28 septembre 2017

Question écrite urgente

En quelle quantité et où sont prévues les places de stationnement pour deux-roues motorisés ?

Les difficiles conditions de circulation que connaissent le canton et la ville de Genève encouragent nombre de personnes se rendant dans l'hypercentre à user d'un deux-roues motorisé (ci-après les « 2RM »).

Or, le manque cruel de places de stationnement pour « 2RM » oblige souvent leurs conducteurs à se stationner en bordure de trottoir.

Si le conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des travaux et de l'agriculture prône une tolérance bienveillante envers ces usagers de la route, une récente directive de Monsieur le procureur général de la République et canton de Genève préconise le contraire et dicte une application stricte de la loi.

Depuis de nombreuses années, les usagers de « 2RM » bénéficient dans notre canton d'une certaine tolérance eu égard notamment au manque récurrent de places où garer leurs engins.

Une stricte application de la loi ainsi qu'une verbalisation à outrance ne conduiront qu'à surcharger plus encore le service des contraventions, déjà largement malmené. Nous passerons sous silence l'atteinte à l'image des services chargés des contrôles et des dénonciations.

Le 22 avril 2016, le Grand Conseil prenait acte des réponses du Conseil d'Etat aux motions 2039 et 2143 qui demandaient notamment la création rapide de places pour « 2RM ». Ces réponses informaient que, entre 2014 et 2015, 827 nouvelles places (dont 236 en ville de Genève) avaient été créées.

Il tombe sous le sens que chaque personne se rendant en ville avec son « 2RM » représente une voiture de moins bloquée dans les bouchons.

Vu la situation actuelle, le nombre de places pour « 2RM » en ville reste cruellement insuffisant.

Considérant le libre choix du mode de déplacement garanti par notre Constitution, il convient de créer rapidement des espaces permettant aux usagers de « 2RM » de se garer sans craindre de se faire verbaliser.

Le Conseil d'Etat pourrait-il nous renseigner sur :

- ***Combien de nouvelles places pour « 2RM » ont-elles été créées depuis que le Grand Conseil a acté les motions citées supra ?***
- ***Quelles sont les planifications à court et moyen terme en matière de création de nouvelles places « 2RM » ?***

Que le Conseil d'Etat soit remercié de sa réponse.